

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mardi 3 avril 2018, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Kim Bernatchez M. Arnold Holmes
 Mme Sylvie Lévesque M. François Beaumont
 M. Philippe St-Jacques Mme Michelle Payette

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2018-RAG-5859

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Demande de commandite Mustang de Maniwaki
- 6.2 Appel d'offres cueillette déchets et recyclage
- 6.3 Demande d'aide-bénévole de la RIAM
- 6.4 Soumission Premiers soins Haute-Gatineau
- 6.5 Appui au projet internet de Bell
- 6.6 Parc Jean-Claude Branchaud
- 6.7 Camp de jour

Adoptée.

2018-RAG-5860

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 tel que présenté.

Adoptée.

2018-RAG-5861

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 56 316.09 \$ et la liste des comptes payés au montant de 14 857.88 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

La directrice générale mentionne qu'avec le congé, elle n'a pas eu le temps de préparer tous les rapports de fin de mois.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 3 avril 2018

La directrice générale mentionne qu'avec le congé, elle n'a pas eu le temps de préparer tous les rapports de fin de mois.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire pour mars 2018.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

La directrice générale mentionne qu'avec le congé, elle n'a pas eu le temps de préparer tous les rapports de fin de mois.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne qu'il n'y a eu aucun permis émis en mars 2018.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rencontre avec Mme Marenger et Mme St-Marseille pour le Regroupement de la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

Mesdames Marenger et St-Marseille présentent le plan d'action du Regroupement pour 2018. Elles présente aussi les organismes qui ont adhéré, les endroits où il y aura des stations de lavage de bateau en été 2018 et elles en profitent aussi pour mentionner qu'il est très important de toujours nettoyer nos bateaux lors de changement de lacs et que nous devons constamment continuer la sensibilisation à ce sujet afin de ça devienne une habitude pour tous. Nos lacs sont très précieux dans la région et il est indispensable dans prendre le plus grand soin.

2018-RAG-5862

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE - VAGUE D'ÉLIMINATIONS DE GUICHETS AUTOMATIQUES ET DE FERMETURES DE POINTS DE SERVICES DE LA SAAQ DANS LES PETITES LOCALITÉS

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Desjardins annonce l'élimination de guichets automatiques et de points de service en Outaouais et que

la Vallée-de-la-Gatineau n'est pas à l'abri de cette démarche ayant déjà perdu des services dans certaines municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les banques pourraient aussi procéder à des réductions de services financiers ou ne pas s'installer dans nos petites localités;

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'Assurance Automobile du Québec n'a que très peu de comptoirs de service dans les petites municipalités et que certaines sont susceptibles de fermer;

CONSIDÉRANT QUE cette vague d'éliminations de services bancaires et gouvernementaux dure depuis plusieurs années et ne semble pas tirer à sa fin puisque leurs services sont offerts en ligne;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs petites localités n'ont toujours pas de service internet ou bénéficient d'un piètre service et ne peuvent par conséquent utiliser les services en ligne;

CONSIDÉRANT QUE ces vagues d'élimination de services visent essentiellement les petites localités et contribuent à la dévitalisation de nos régions;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'appuyer la municipalité de Délage dans leur signification aux autorités du Mouvement Desjardins et aux banques leur opposition à cette vague d'élimination de services financiers.

Adoptée.

2018-RAG-5863

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON – DEMANDE AU GOUVERNEMENT/INCITATIFS AUX ENTREPRISES

CONSIDÉRANT QUE la Vallée-de-la-Gatineau a un indice de vitalité très bas;

CONSIDÉRANT QUE les petites entreprises ne sont pas enclines à venir s'établir dans la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a de la main-d'œuvre spécialisée qui s'en va à l'extérieur étant donné le manque d'entreprises;

CONSIDÉRANT QUE s'il y avait des avantages tels que des crédits d'impôts ou autres, les compagnies seraient plus intéressées à s'établir dans notre région;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'appuyer Montcerf-Lytton dans leur demande au premier ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard que le gouvernement mette en place des incitatifs pour que des entreprises s'installent en milieu rural, ce qui aiderait le développement des municipalités, car l'indice de vitalité du territoire est très peu élevé et qu'une copie soit acheminée à Mme Stéphanie Vallée, députée de Gatineau.

Adoptée.

2018-RAG-5864

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA -
PANNEAUX RADARS PÉDAGOGIQUES**

CONSIDÉRANT QUE leur conseil a adopté par sa résolution 2017-12-357 concernant des panneaux radars pédagogiques pour être installé aux deux extrémités de l'entrée dans la municipalité sur la Route 105;

CONSIDÉRANT QUE cet affichage est instantané, individualisé et dynamique et que le caractère pédagogique se traduit par le rappel à l'utilisateur de la route de la vitesse à laquelle il doit circuler sur la route ciblée;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote permettra d'évaluer ces équipements et de vérifier dans quelle mesure les radars pédagogiques peuvent influencer à la baisse la vitesse des conducteurs et que le projet pilote a été mis en œuvre dans le but de se familiariser avec ces équipements et d'en connaître l'efficacité;

CONSIDÉRANT QU'une lettre reçue du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports en date du 19 janvier 2018 indiquant que le projet des radars pédagogiques est toujours en évaluation alors qu'une utilisation en rotation des appareils est prévue et que dans ce contexte, aucune nouvelle installation, non inscrite au projet, n'est actuellement prévue;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kazabazua aimerait installer des radars pédagogiques sur le réseau sous la responsabilité du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kazabazua est voulant de défrayer les frais associés à l'achat individuel ou un regroupement d'achats avec les municipalités participantes pour des radars pédagogiques et;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu d'appuyer le conseil de Kazabazua dans leur demande d'autorisation au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, de l'installation de panneaux radars pédagogiques selon les critères du ministère pour permettre de les installer pour le rappel à l'utilisateur de la route de la vitesse à laquelle il doit circuler sur la route ciblée.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque pour février 2018

La directrice générale présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de février 2018.

2018-RAG-5865

**DEMANDE D'ADHÉSION AU PÔLE D'EXCELLENCE EN
RÉCRÉOTOURISME**

La directrice générale présente au conseil une demande d'adhésion au Pôle d'excellence en récréotourisme.

La conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu d'adhérer pour l'année 2018 au coût de 200 \$ plus taxes applicables.
Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2018-RAG-5866

ÉLIMINATION DES MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QU'il y a deux comptes clients pour des livres de bibliothèque non rapportés qui trainent depuis longtemps et que même après plusieurs avis, nous n'avons eu aucune nouvelle;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune autre action que nous pourrions prendre à part les avocats et que pour des montants en dessous de 500 \$, il ne serait pas avantageux de prendre des recours;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'annuler ces deux mauvaises créances afin de les retirer des comptes à recevoir et qu'à l'avenir, il ne sera plus possible pour ces gens de reprendre des livres à la bibliothèque.

Adoptée.

2018-RAG-5867

ANNULATION DES INTÉRÊTS POUR LE COMPTE DU COMITÉ DES LOISIRS DE BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Bois-Franc est un organisme à but non lucratif qui amasse des fonds pour entretenir les infrastructures de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que lorsque nous devons facturer le comité des loisirs de Bois-Franc et que celui-ci doit attendre pour une raison ou une autre pour faire le paiement de la facture, la municipalité ne charge aucun intérêt. Dans le cas où le système en a chargé automatiquement, la directrice générale est autorisée à faire l'annulation de ceux-ci lors de l'application du paiement.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Présentation du livre de recettes créé en collaboration avec la bibliothèque et l'école St-Boniface

La directrice générale présente au conseil le livre de recettes que les enfants de l'école St-Boniface ont créé en collaboration avec notre bibliothécaire. Ce livre sera vendu à 5 \$ la copie et l'argent amassé ira directement pour un voyage de fin d'année à l'école St-Boniface.

2018-RAG-5868

INTENTION DE DON DE MATÉRIAUX POUR LE BÂTIMENT DE L'ÉGLISE ST-BONIFACE

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment de l'église St-Boniface est un bâtiment d'une valeur patrimonial pour la municipalité puisque celui-ci est indiqué sur le logo;

CONSIDÉRANT QUE le « look » extérieur est très important puisqu'il est situé en plein centre du village et qu'il est visible par tous;

CONSIDÉRANT QUE le comité de l'église St-Boniface est en processus afin de trouver le financement total pour la rénovation extérieure du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'avant d'obtenir l'autorisation d'utiliser une partie des fonds appartenant à l'église St-Boniface, le comité doit présenter un plan de financement démontrant de quelle façon ils obtiendront les fonds manquants;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est résolu que la municipalité remette une lettre d'intention au comité de l'église St-Boniface mentionnant que si le projet se réalise, la municipalité remettra un montant pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ pour l'achat des matériaux si l'offre de Louisiana Pacifique pour les matériaux à très bas prix est toujours en vigueur.

Le vote est demandé :

Pour : François Beaumont, Philippe St-Jacques, Sylvie Lévesque, Michelle Payette et Kim Bernatchez

Contre : Arnold Holmes

Adoptée à la majorité.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Accusé réception de notre résolution sur le Forum des communautés forestières

La directrice présente au conseil une lettre d'accusé réception du cabinet du premier ministre pour notre résolution mentionnée en titre.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Communication de la MMQ

La directrice générale présente au conseil une lettre de la MMQ mentionnant que les municipalités membres de la MMQ bénéficient maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Accusé réception de notre résolution sur le Forum des communautés forestières

La directrice présente au conseil une lettre d'accusé réception du cabinet du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour notre résolution sur le Forum des communautés forestières.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de commandite des Mustangs de Maniwaki (Pee-Wee B)

La directrice présente au conseil une demande de commandite des Mustangs de Maniwaki pee-wee B pour le tournoi interrégional qui

se déroulera à Montréal du 5 au 8 avril 2018. Comme les dernières informations reçues à la suite de la demande de commandite nous disent qu'ils ont déjà réussi à obtenir les fonds nécessaires, le conseil gardera ce montant pour une future demande de commandites.

2018-RAG-5869

ENTENTE ENTRE CERTAINES MUNICIPALITÉS – LANCEMENT EN COMMUN D'UN APPEL D'OFFRES POUR ADJUGER UN CONTRAT DE COLLECTE DE DÉCHETS ET DE MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4^o de l'article 14.3 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1) permet à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour l'adjudication d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 14.4 dudit Code permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales d'Aumond, de Blue Sea, de Bois-Franc, de Déléage, d'Egan-Sud, de Grand-Remous, de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et la Ville de Maniwaki ont antérieurement signifié leur intérêt pour le lancement en commun un appel d'offres pour adjudger un contrat de collecte de déchets et de matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE lesdites municipalités locales ont également alors signifié leur intérêt à déléguer à la MRC le pouvoir de lancer cet appel d'offres pour elles et en leur nom;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, l'administration de la MRC a préparé et soumet à ce conseil le sommaire du document d'appel d'offres intitulé *Scénario privilégié - Appel d'offres regroupé pour la collecte des matières résiduelles*, document joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE le troisième alinéa dudit article 14.3 prévoit que l'entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'objet de l'acte visé;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil entend déléguer ainsi de manière limitative à la MRC le pouvoir de demander les soumissions requises et celui d'octroyer le contrat ou de rejeter toutes les soumissions, pour les municipalités délégantes et en leur nom, à l'exclusion de toute autre responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième alinéa de l'article 14.4 prévoit que telle délégation entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par la délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque délégant et le soumissionnaire et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire;

CONSIDÉRANT l'échéancier serré de réalisation du présent projet et les nombreux échanges antérieurs au lancement de l'appel d'offres en commun (courriels, rencontres, suivis téléphoniques, etc.);

CONSIDÉRANT l'accompagnement de la MRC par Éco Entreprises Québec pour la réalisation de ce mandat.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu :

QUE la municipalité de Bois-Franc se porte formellement partie, par la présente, à une entente entre les municipalités locales d'Aumond, de Blue Sea, de Bois-Franc, de Déléage, de Egan-Sud, de Grand-Remous, de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, la Ville de Maniwaki et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau aux fins de demander des soumissions et d'adjuger un contrat pour la fourniture de services décrits dans le document d'appel d'offres intitulé *Scénario privilégié - Appel d'offres regroupé pour la collecte des matières résiduelles* joint à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil de la municipalité de Bois-Franc délègue exclusivement à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le pouvoir de demander des soumissions et d'adjuger, pour et au nom de ce conseil le contrat y afférant;

QUE le conseil de la municipalité de Bois-Franc engage sa responsabilité contractuelle envers le soumissionnaire si une soumission est acceptée par la délégataire et dégage cette dernière de toute autre responsabilité ou acte pouvant découler de la mise en œuvre de l'entente.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'aide-bénévole de la R.I.A.M.

La directrice présente au conseil une demande de la R.I.A.M. Ceux-ci auraient besoin de bénévoles pour le 3^e Rendez-vous aérien qui aura lieu le dimanche 10 juin 2018. Ils demandent donc aux municipalités s'il serait possible pour elles de fournir deux bénévoles pour cet événement. De notre côté, le conseiller François Beaumont sera présent comme bénévole et nous continuerons de regarder afin d'en trouver un deuxième.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Soumission Premiers soins Haute-Gatineau

La directrice présente au conseil une soumission reçue par Premiers soins Haute-Gatineau pour l'achat d'un défibrillateur portatif que nous pourrions installer dans la salle municipale. Le conseil est très ouvert à l'idée d'en acquérir un donc, lorsque nous organiserons le déjeuner du maire, les fonds amassés serviront à faire l'achat d'un défibrillateur.

2018-RAG-5870

APPUI AU PROJET INTERNET DE BELL

CONSIDÉRANT QUE Bell a déposé un projet dans le cadre du programme Québec branché du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'appuyer le projet déposé par Bell Canada (projet #136). Ce projet permettra d'améliorer les services Internet large bande sur notre territoire, une priorité pour notre collectivité, et bénéficiera notamment aux résidences et aux entreprises.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Parc Jean-Claude Branchaud

La conseillère Sylvie Lévesque fait un résumé de la formation qu'elle a suivie concernant la sécurité et les responsabilités des gestionnaires de parcs municipaux. Celle-ci mentionne que tant que les travaux ne seront pas effectués, il serait important de mettre une affiche mentionnant que le Parc est fermé pour des raisons de sécurité afin d'éviter que des jeunes y aillent. Dès que les travaux de peinture au Centre municipal seront terminés, les employés iront démolir les structures de jeux afin de s'assurer que personne n'est accès et ainsi éviter des risques de blessures. Le projet de reconstruction est bien entamé, mais avec l'attente des réponses aux subventions et la préparation du terrain à faire par la suite, il y a de fortes possibilités que le parc ne soit pas accessible cet été.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Camp de jour

La conseillère Michelle Payette demande un suivi sur le camp de jour. La directrice mentionne qu'elle n'a pas reçu d'autres CV donc, il faudrait passer les entrevues avec ceux que nous avons présentement afin de déterminer qui sera engagé et qui aura besoin de formation. Les entrevues se feront donc en avril avec deux conseillers.

2018-RAG-5871

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivet, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale